

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député sait qu'il ne peut poser sa question en ces termes. L'honorable député de Calgary-Centre.

M. Baldwin: Un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Peace River pour un rappel au Règlement.

M. Baldwin: Si Votre Honneur refuse ma question, je la reformulerai en d'autres termes.

M. l'Orateur: L'honorable député de Peace River.

M. Baldwin: Ce document ministériel a-t-il été aux mains des propriétaires du *Citizen* pendant six semaines?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Puisque l'honorable député veut bien m'éclairer, je dirai que je n'avais pas connaissance de cette fuite avant ce matin.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le président a donné la parole à l'honorable député de Calgary-Centre il y a un instant.

L'EMPRISE ÉTRANGÈRE—LA TRANSMISSION DU DOCUMENT CONFIDENTIEL AUX MINISTRES

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et concerne ce document, dont il vient de reconnaître l'existence. Elle n'implique aucune rupture de serment du secret ministériel; il ne s'agit que d'une question administrative. Ce document a-t-il été transmis à tous les membres du cabinet, ou ne l'a-t-il été qu'à un certain nombre d'entre eux et, si oui, auxquels? Ou bien, n'a-t-il pas été transmis du tout aux membres du cabinet?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a fait partie de plusieurs cabinets et il sait que les comptes rendus des réunions de cabinet sont distribués à tous les ministres. Cela n'a rien d'anormal.

L'EMPRISE ÉTRANGÈRE—LE CONSEIL PRIVÉ ET LA RÉUNION TENUE PAR LE CABINET LE 29 JUILLET

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question très simple pour le ministre car, qu'il le croie ou non, sa crédibilité est mise en cause par ses déclarations qui sont si...

Des voix: A l'ordre!

Le très hon. M. Diefenbaker: ... contradictoires, si je puis dire. Afin de tirer les choses au clair, le ministre autoriserait-il des représentants du Conseil privé de Sa Majesté à prendre connaissance du procès-verbal de la réunion tenue par le cabinet le 29 juillet? Cela permettrait au ministre de prouver si oui ou non ses histoires contradictoires sont justifiées.

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre le permettra-t-il?

Des voix: Répondez.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, les réponses que j'ai fournies hier—et

[M. Baldwin.]

j'ai soigneusement relu le hansard—n'ont nullement, je pense, induit la Chambre en erreur. En réponse à la question précise du chef de l'opposition, j'ai déclaré ne pas pouvoir discuter une question en cours d'étude au cabinet. J'ai déclaré à plusieurs reprises, tant à la Chambre qu'ailleurs, qu'aucune décision de politique gouvernementale en matière d'emprise étrangère n'avait encore été prise. Le cabinet étudie toujours ce problème et n'en est encore arrivé à aucune décision. Le document qui a été publié donne à entendre qu'une décision de principe a été prise provisoirement. C'est peut-être vrai. Je ne puis accepter ou réfuter cette affirmation, mais le gouvernement n'a pas encore pris de décision sur sa politique à l'égard de la propriété étrangère.

• (3.40 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant ne sait-il pas qu'au Parlement britannique, lorsqu'il y a controverse comme cela s'est produit ici, le gouvernement permet invariablement aux membres du Conseil privé, tenus par le serment d'office de ne pas dévoiler ce qu'ils trouvent...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais pas s'il s'agit d'un préambule ou de la question, mais le très honorable député pourrait poser sa question supplémentaire maintenant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je voudrais bien, monsieur l'Orateur, mais les ministériels ont un peu peur.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Le secrétaire parlementaire du premier ministre m'avait presque convaincu de son intelligence, mais je commence à penser que j'avais à moitié raison seulement.

Une voix: Ça fait deux fois en une semaine, Barnie.

Des voix: Oh, oh!

L'EMPRISE ÉTRANGÈRE—DEMANDE DE DÉPÔT DU DOCUMENT DU 29 JUILLET

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question supplémentaire au premier ministre suppléant? Pour trancher la question, demandera-t-il à ses collègues du cabinet l'autorisation de déposer le document du 29 juillet à la Chambre demain?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, comme j'ai dit hier, il serait souhaitable que le gouvernement prenne une décision sur cette question de propriété étrangère. Le cabinet étudie la question et nous espérons pouvoir prendre une décision sous peu. A mon avis, ce serait la meilleure manière de dissiper la confusion qui peut exister.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en attendant la prise d'une décision sur toute la question, le premier ministre suppléant essaierait-il de dissiper la confusion actuelle en demandant l'autorisation de déposer le document adopté le 29 juillet?